

opérations individuelles ayant trait à sa gamme de services. Enfin, EDC a créé un poste d'agent chargé de la conformité ainsi qu'un conseil consultatif pour formuler conseils et direction sur les pratiques exemplaires en matière de responsabilité sociale des entreprises.

EDC partage l'avis du Sous-comité qui, dans ses conclusions, constate que les entreprises canadiennes faisant des affaires en Colombie prennent leurs responsabilités sociales très au sérieux.

Recommandation 3

Le gouvernement du Canada devrait continuer à intensifier ses efforts visant le respect des droits de la personne en Colombie. Plus particulièrement, le Canada devrait accroître son appui au Bureau des droits de l'homme de l'ONU en Colombie et insister encore davantage pour que le gouvernement de Colombie lutte contre la guérilla et les groupes paramilitaires. Enfin, l'ambassade du Canada à Bogotá devrait continuer de mettre l'accent sur la protection des défenseurs des droits de la personne et des Autochtones et intensifier ses efforts de sensibilisation aux droits de la personne auprès de l'armée colombienne.

La protection des droits de la personne en Colombie demeurera prioritaire pour le gouvernement du Canada. Nous continuerons de condamner publiquement les violations par tous les acteurs armés et d'insister auprès du gouvernement colombien, aux plus hauts niveaux, pour que les militaires rompent tout lien avec les groupes paramilitaires et mettent en œuvre les recommandations des Nations Unies, de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de droits de la personne. Lors de son séjour au Canada les 20 et 21 juin 2002, le président élu Uribe s'est engagé à s'opposer à toute forme de violence et de violation des droits de la personne, y compris et avec une force égale les violations commises par les groupes paramilitaires.

Le gouvernement canadien est très préoccupé par le ciblage délibéré des autochtones, des afro-colombiens, des syndicalistes, des défenseurs des droits de la personne, des journalistes, des magistrats et des avocats, notamment, par les groupes paramilitaires et les guérilleros. Il condamne publiquement les violations des droits de la personne et du droit humanitaire international par tous les acteurs armés. Pour souligner l'importance accordée par le Canada à la protection des droits de la personne en Colombie, le personnel de l'ambassade rencontre régulièrement des responsables comme le directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le protecteur national des droits de la personne (Defensor del Pueblo), le conseiller du président pour les droits de la personne, les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur chargés de la protection des